

Kigali, le

N°

/15.08.01

A 16.6.86

Monsieur le Chef d'Etat-Majer de la
Gendarmerie Nationale

K I G A L I

Objet: Accès au Stade Régional
de Nyamirambo.

Monsieur le Chef d'Etat-Majer,

J'ai l'honneur de faire suite à votre lettre dont l'objet est repris en marge pour porter à votre connaissance que le Stade de Nyamirambo a été transformé à l'intérieur afin de permettre une meilleure organisation des entrées de spectateurs.

Ainsi les numéros des portes d'entrée sont indiquées sur le ticket dont le détenteur ne peut entrer par une autre voie afin de faciliter le contrôle et l'occupation de l'espace.

La porte n° 2 ne peut donner que dans l'ancienne, les portes n° 1 et 4 mènent aux ailes de la nouvelle Tribune tandis que la porte n° 6 donne directement à la tribune d'honneur. Aussi le souci de canaliser les détenteurs des tickets de la tribune d'honneur est de les éviter de (se faire) des couades pour aller occuper leurs places d'honneur.

Si par ailleurs certaines hautes autorités sont legées de passer par la porte n° 6, elles peuvent toujours emprunter les portes n° 1 et 4 mais il sera hors de question que tous les porteurs des tickets de la tribune d'honneur viennent encore se bousculer avec ceux des tribunes latérales ou ceux de l'ancienne. Vu la configuration du stade et les conditions actuelles, les parkings restent ceux d'en dessous des portes n° 1 et 2 et en deçà de la porte n° 4.

Veuillez agréer, Monsieur le Chef d'Etat-Majer, l'expression de ma haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col BEM..-

DIRECTIONS

Je ne vois pas ce qu'il faut expliquer. La lettre fait référence à celle du chef COT qui fait le point sur la situation.

A moins que l'on ne souhaite faire la configuration des lignes, je ne suis pas éclairé sur ce qu'il faut expliquer.

13/6/86

DIVAS : voir le SGERAL; il vous expliquera ses annotations

13.6.86

DS2

- * Je pense que nous pourrons accepter que les spectateurs autorisés et autorisés accèdent à la tribune verte par les portes n° 1 et 4, mais pas par la porte n° 2.
- * Pour question de canalisation, ces spectateurs pourront garder leurs tickets ou une souche couverte pour.
- * Si le chef tdt exprime ce mécontentement, c'est que réellement il l'a exprimé. C'est un point qui peut évidemment pas effacer de sécurité qu'il est appelé à assurer. En lisant entre les lignes, au cas où une autre voie de solution ne nous est suggérée.

OK Secrétaire DS2 31/6/86

Mette la lettre sur
propre

Rebel
03/6/86

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
GENDARMERIE NATIONALEETAT-MAJOR
G3

A envoyer par _____

Date entrée : 27/5/86
Classement : 4323/1

OBJET : Accès au Stade
Régional NYAMIRAMBO

A Son Excellence Monsieur le Ministre
de la Jeunesse et du Mouvement
Coopératif

K I G A L I

Son Excellence Monsieur le Ministre
de la Défense Nationale

K I G A L I

J'ai l'honneur de porter à votre
connaissance que, lors des matches de Foot-ball qui ont lieu
au stade régional de NYAMIRAMBO, le nouveau système de cana-
lisation des spectateurs selon les catégories de tickets d'en-
trée a suscité un certain mécontentement chez les spectateurs
qui achètent les tickets pour la tribune d'honneur et qui se
voient orientés à la porte n° 6.

Ce mécontentement vient du fait que
l'entrée n° 6 est trop éloignée des parkings aménagés en dessous
des portes n° 1 et n° 2 et au-delà de la porte n° 4. En effet,
les spectateurs motorisés sont obligés de laisser leurs véhicu-
les aux parkings avant de regagner la tribune. Les spectateurs
de la tribune d'honneur préfèrent donc emprunter les portes n° 1,
n° 4 et n° 2 pour rejoindre leurs emplacements.

Je soumets à votre examen ce problème
que mes services chargés de la sécurité au stade NE cessent de
rencontrer, afin de trouver des solutions pour le bon déroulement
des opérations à l'avenir.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur
le Ministre, l'expression de ma haute considération.

HABYARIMANA Juvénal
Général-Major

P.O

RWAGAFILITA P. Célestin
Lt Col
Chef EM CO N Adjt